

**République Française**  
**Département : AVEYRON**  
**Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue**  
**ROUSSENNAC - Commune**



Séance du jeudi 11 décembre 2025

Délibération N° DE\_20251211\_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13
Date de la convocation :		
03/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Monique CAVALLÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE

Représentés :

Absents et Excusés : Thibault CAMMAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vente d'une partie de la parcelle B 1455 - La Roubénie**

Cette délibération annule et remplace la délibération DE\_202405023\_005.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Garcia Corentin souhaite acquérir une partie de la parcelle B 1455 située La Roubénie - route du Roucan, jouxtant une grange lui appartenant qu'elle souhaite transformer en logement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle B 1455, elle appartient au domaine privé de la commune. Seul le conseil municipal est habilité à vendre le domaine privé de la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De vendre à Monsieur Garcia Corentin une partie de la parcelle B 1455 pour une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>
- De fixer le prix de vente à 3,00€ le m<sup>2</sup>

- De laisser à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette transaction.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS  
Président de séance

  


Marie-Laure CAMBOULAS  
Secrétaire de séance

